

Inauguration du projet « Jeu Incentive de préparation au Plan blanc »



Le 22 mars prochain à 12h00 à l'Hôpital Clocheville (*Bâtiment Georges Sand – 2eme étage*) le Fonds de dotation du CHU de Tours inaugurer en présence des porteurs du projet et de ses partenaires le « Jeu Incentive de préparation au Plan blanc ».

Imaginé par le service des urgences pédiatriques, ce jeu de plateau a pour objectif de former régulièrement l'ensemble des agents du service à la prise en charge d'un afflux massif de victimes, sans que le fonctionnement du service ne soit modifié.

Le Plan blanc (=prise en charge d'un afflux massif des victimes) doit être connu de tout le personnel du CHU de Tours. Pour cela, des simulations grandeur nature sont menées plusieurs fois par an. Essentiels, ces exercices restent néanmoins complexes à organiser.

Concrètement ce jeu se présente sous forme d'un plateau représentant le plan du service et attribue à chaque participant un rôle à travers une petite figurine.

A l'aide de scénarii représentatifs et de fiches réflexes, les équipes peuvent désormais intégrer la théorie et la pratique de manière ludique.

Projet coup de cœur du comité d'orientation du Fonds de dotation du CHU de Tours, il a pu être développé grâce au soutien de l'association *La Grande Récré pour l'enfance*, le magasin *La Grande Récré de l'Heure Tranquille à Tours* et l'association *Crédit Social des Fonctionnaires*. Par la suite, si les retours de l'équipe sont concluants, le Fonds de dotation du CHU de Tours imagine le décliner pour l'ensemble des services de l'établissement.



En moins d'un an, le Fonds de dotation du CHU de Tours rassemble déjà plus de 110 donateurs particuliers, entreprises et associations et a financé 3 projets innovants qui améliorent l'accueil, la prise en charge et la qualité des soins au CHU de Tours.

17 autres projets sont toujours en cours de financement. Pour les soutenir, il suffit de faire un don en ligne ou par voie postale en complétant le formulaire disponible sur www.chu-tours.fr/mecenat

Reconnu d'intérêt général, les dons des particuliers soumis à l'impôt sur le revenu sont déductibles à hauteur de 66% du montant du don dans la limite de 20% du montant imposable (article 200 du CGI).

Pour les entreprises, cela correspond à une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT (article 238 bis du CGI).

Le Fonds de dotation peut également collecter les dons des particuliers soumis à l'IFI (nouvel ISF) pour le compte du CHU de Tours.

@FdDCHUTours



Contact presse :

Elodie GASPARD - Responsable du mécénat - Fonds de dotation du CHU de Tours

02 47 47 36 39 / 06 83 85 39 42 - e.gaspard@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr/mecenat